

Commission Juridique
Réunion du 6 février 2015



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du 6 février 2015
Relevé de décisions

Participants pour le SNAV

Etaient présents : Mmes DIXNEUF – GIRARDI – RECH FRANCIS – SELLAMI – TURPIN - VANDESMET.

MM. BARROIS – CHRETIEN – ELMASSIAN –MACCARI – MICHEL – REYNAUD - .

Participants pour le SETO :

Fatimé GUEDE – Jaques JUDEAUX – Pascal ANGOT – Anne-Laure DUCROCQ – Alain TCHANGOUM – Morgan HARDY – Jane JAFFART – Eros DONADELLO – Béatrice JEGO – Alexandra DUMAS – Alain CAPESTAN – Dalila Ali CHERIF – Claire CHATEAU – Saliha ABDOU – Laurence JEGOUZO – Maître LLOP – Jürgen BACHMANN

ORDRE DU JOUR

1. Introduction & actualités du SNAV et du SETO

2. Les dossiers

- Garantie financière
- Révision de la Directive Voyages à Forfait
- Loi Hamon : décret du 29/12/14 sur le droit de renonciation de la garantie d'assurances
- Question de la vente de voyages aux personnes à mobilité réduite

3. Les autres travaux en cours

- SETO
- Juridique, actualités & suivi jurisprudentiel
- Qualité & Outils
- Crise
- SNAV

4. Tour de la table des participants présents

- Echange sur leur actualité et attentes
- Modalités d'organisation de la coopération des deux commissions juridiques SETO/SNAV

5. QUESTIONS DIVERSES :

● Vente de voyages aux personnes à mobilité réduite :

Le sujet du niveau d'information apporté au client à mobilité réduite qui souhaite acheter en ligne est porté à l'attention des membres de la Commission.

Commission Juridique

Réunion du 6 février 2015

En effet, plusieurs questions d'agences sur ce sujet ainsi qu'une interrogation et recommandation du défenseur des droits afin que les agences de voyages adoptent des mesures pour la prise en compte des besoins particuliers des clients en situation de handicap lorsqu'ils achètent à distance des forfaits touristiques, impose à la Commission juridique de recommander aux adhérents l'amélioration de l'information.

Il est décidé de solliciter Maître LLOP afin de réaliser un mémo juridique qui sera transmis aux agences.